



COMMUNIQUÉ

MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 AVRIL 2019

Les actionnaires de la société M6 Métropole Télévision SA sont invités à participer à l'Assemblée Générale qui se tiendra le 25 avril 2019 à 9h00 au Cinéma Le Village, 4 rue de Chézy, 92200 Neuilly-sur-Seine.

L'avis préalable comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO du 18 mars 2019 et l'avis de convocation a été publié dans le journal d'annonces légales les Petites Affiches le 1^{er} avril 2019.

Les documents prévus par l'article R.225-83 du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée.

Conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents, le cas échéant à sa demande expresse par voie électronique. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité;
- tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la société.

Neuilly-sur-Seine, le 3 avril 2019